



RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Paragraphe 26° de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

SUBVENTIONS VERSÉES À MÊME LE BUDGET DISCRÉTIONNAIRE DU MINISTRE

Exercice financier : 2016-2017

Trimestre : avril-mai-juin 2016

Nom du ministre	Fonction du ministre	Nom du bénéficiaire	Projet visé	Circonscription électorale	Montant versé
Aucune subvention n'a été versée pendant la période	-	-	-	-	-